

éléments de ce processus de l'intérieur plutôt que d'une autre façon.

Plus ça ira, plus les coûts des processus d'inspection et de vérification qu'il faudra établir augmenteront. Plus les enjeux financiers deviendront importants, plus il faudra surveiller les entreprises qui chercheront par tous les moyens à arracher le maximum d'argent aux agriculteurs, tant pour la fourniture des semences que pour la production de leurs cultures.

M. Althouse: Madame la Présidente, je me demande si le député aurait l'obligeance de commenter certains témoignages qui ont été présentés au comité par le Conseil canadien pour la coopération internationale, dans un mémoire que celui-ci a soumis. Au sujet des brevets d'obtention végétale, ce mémoire dit, à la page 2, qu'en quelques décennies, nous sommes passés de la propriété intellectuelle des obtentions végétales à la propriété intellectuelle de micro-organismes et d'animaux. Dans certains pays, il est impossible de faire breveter des souches de cellules humaines et de tissus foetaux. Des propositions récentes formulées par la Communauté économique européenne et les États-Unis offraient la possibilité soit de ne fixer aucune limite supérieure à l'émission de brevets sur les formes de vie, soit de fixer la limite au seuil de l'esclavage. Le mémoire faisait état des tendances actuelles. Certains des pays en cause se sont résolument engagés dans cette direction.

Je termine mon commentaire en rappelant que, en 1987, ce même groupe avait écrit dans un mémoire: «Les États-Unis et le Japon ont proposé en 1987 que la non-émission de brevets soit considérée comme une barrière non tarifaire dans les échanges commerciaux, aux fins des négociations du GATT.» Les négociations en question se poursuivent toujours. Il affirmait encore: «Dans une note diplomatique, les États-Unis sont allés jusqu'à réclamer aux pays de tout breveter, y compris les produits alimentaires.»

Le député voudrait-il commenter les affirmations d'autres députés selon lesquelles ces propos ne sont que des conjectures, alors que des pays ont présenté à cette tribune internationale ce genre de propositions à des organismes internationaux.

Initiatives ministérielles

M. Funk: Madame la Présidente, je remercie encore une fois le député de sa question.

Comme je le disais à la fin de mon discours, nous devons nous préoccuper, plus que de n'importe quel autre aspect du projet de loi, de la tendance générale à breveter des formes de vie et de la voie dans laquelle cela nous entraîne. Il faut certes faire la distinction entre le domaine où les intérêts collectifs et publics dominent et ne tolèrent aucun empiètement et celui où s'exercent des activités privées à but lucratif et où se prennent des décisions d'ordre privé.

Quand on repousse de plus en plus loin les limites de l'émission de brevets sur les formes de vie, les gênes notamment, on est en terrain très dangereux. Le député a tout à fait raison; le point où nous sommes rendus dans cette voie est demeuré clairement dans les négociations du GATT où les États-Unis et le Japon ont essayé de rattacher l'émission de brevets sur des formes de vie et des aliments, par exemple, à des questions comme les droits d'auteur, les émissions de télévision, la propriété intellectuelle, les brevets sur les bicyclettes et les pièces d'automobile.

Il faut faire la distinction entre les formes de vie dont nous dépendons tous et qui font partie de notre existence, et les activités qu'on exerce dans un but lucratif. Le genre de demandes faites aux négociations du GATT sont révélatrices du point où en sont certains pays dans cette voie. En présentant le projet de loi ici et en étant si près de l'adopter, nous cédon à la tendance à laquelle nous devrions le plus activement résister. Cette tendance soulève toutes sortes de problèmes de morale et d'éthique en dehors de ceux que nous avons signalés dans des domaines, comme l'agriculture.

[Français]

La présidente suppléante (Mme Champagne): Comme il est 13 h 10, je quitte maintenant le fauteuil pour le reprendre à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 h 10.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.